**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

**Band:** 8 (1916)

Heft: 7

**Artikel:** À propos de la subvention des caisses de chômage par la

Confédération

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-383123

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ils résistent. Non qu'ils soient des saints, des génies ou des dieux. Simplement parce qu'ils sont des hommes.

C'est déjà quelque chose par le temps qui court. (La Voix de l'Humanité.)

552

# A propos de la subvention des caisses de chômage par la Confédération

Dans la requête commune de la Société suisse des Arts et Métiers et de l'Union suisse des fédérations syndicales, datée du 20 juillet 1915, celle-ci demandait entre autres au Conseil fédéral d'accorder des subsides aux sociétés professionnelles qui aident financièrement leurs membres chômeurs. Les discussions, qui eurent comme résultat les propositions suivantes, furent soumises au Conseil fédéral:

a) Si possible, on doit rembourser dans le courant de l'année 1916, jusqu'au 50 pour cent du montant, les dépenses faites en 1915 par les organisations participant à la Société suisse des Arts et Métiers et à l'Union suisse des fédérations syndicales pour venir en aide aux chômeurs et aux nécessiteux.

b) Pour fixer le montant du subside et contrôler son emploi, la Société suisse des Ar s et Métiers et l'Union suisse des fédérations syndicales soumettront au Département de l'économie politique les comptes et les quittances des fédérations.

Dans les motifs à l'appui de cette requête, il est dit entre autres:

« Ces secours ne doivent en aucun cas préjudicier la solution de la question en discussion concernant l'aide et l'assistance de la Confédération à l'assurance-chômage. Il est évident que les syndicats les mieux fondés auront les plus grandes difficultés de se procurer les sommes nécessaires pour soulager leurs membres nécessiteux, si la crise devait encore durer longtemps. S'il est prouvé que ces sociétés ont sacrifié, pendant deux années, la plus grande partie de leurs recettes pour des buts de secours et, par ce fait, diminué d'une manière importante les fardeaux de l'assistance des indigents incombant à l'Etat et aux communes, il n'est pas plus que juste que la Confédération aide, pendant ces temps critiques, ces organisations à maintenir leurs œuvres humanitaires de la manière que nous avons indiquée. Cette assistance est d'autant plus justifiée que la Confédération aide aussi les efforts des associations économiques de citoyens qui ne se trouvent pas — comme les ouvriers — dans un cas de nécessité; les moyens mis à la disposition de celles-ci proviennent en bonne partie directement de la population ouvrière. Nous croyons donc ne demander dans cette circonstance à la Confédération que ce qui est juste et équitable. Nous faisons encore remarquer que, par exemple, en Hollande, au Danemark et dans les pays scandinaves, l'Etat a versé depuis la déclaration de la guerre plusieurs millions de francs aux syndicats, sommes que ceux-ci doivent employer pour secourir les chômeurs et les nécessiteux.»

Presque une année entière s'est écoulée depuis. La Confédération a dépensé pendant ce temps des millions pour les buts les plus divers, seul pour les caisses de chômage l'argent lui manquait. Il a fallu soumettre cette affaire à la discussion lors de la session du Conseil national en juin dernier; à cette occasion le Conseil fédéral déclara que le Département de l'économie politique avait exécuté les travaux préliminaires nécessaires pour examiner la question et que Monsieur le conseiller national Hofmann avait été chargé comme expert de l'élaboration d'un rapport sur toute la question. Les représentants de la classe ouvrière firent alors la proposition suivante:

«En considération de la crise causée par la guerre actuelle, le Conseil fédéral est invité d'examiner sans retard s'il n'est pas convenable d'accorder des subsides de la Confédération dans le but de venir en aide aux ouvriers chômeurs et à leurs caisses d'assurance-chômage, cependant à la condition que les cantons et les communes participent aussi à cette œuvre de secours.»

Cette proposition fut acceptée à l'unanimité, et le représentant du Conseil fédéral se déclara aussi d'accord avec ses conclusions.

\* \* :

Nous avons classé dans la liste suivante les dépenses supplémentaires que la guerre a occasionnées aux syndicats suisses en secours de chômage et de nécessité. Afin de permettre une comparaison, nous y avons ajouté les chiffres correspondants de l'année 1913.

Les fédérations syndicales suisses ont dépensé en secours de chômage et de nécessité:

1913 1914 1915 Fr. Fr. Fr. Ouvriers du bâtiment. . . 407 118 10,611 Relieurs. . . . . . . 2,856 20,689 228 148 43 Co ffeurs Ouvriers des communes et de 160 200 170 l'Etat . Ouvriers sur bois . . . 98,673 47,441 45,469 4,590 Chapeliers 1,386 1,198 Ouvriers de l'alimentat. (trans-14,353 port et empl. de commerce) 15,534 24,003 Ouvriers sur cuir . . . . . 1,590 1,518 320 9,335 35,266 27,995 1,200 1,020 1,846 Peintres et plâtriers 3,394 2,574 97,970 53,578 Ouvriers sur métauxet horlogers 59,100 1,230 Auxiliaires des arts graphiques 8,552 3,015 2,083 Tailleurs et couturières . . . 154 833 Ouvriers de la pierre . . 557 925 \*17,597 Ouvriers du textile . . . . 39,592 44,536 Typographes 57,600 142,941 186,457 Typographes de la Suisse ro-5,949 30.024 33,492 mande Charpentiers . . . . 12,968 8,300 15,174

\*) Les mois de novembre et décembre 1915 manquent dans ce montant.

Total 256,338 529,386 411,240

Il est donc démontré que les syndicats adhérant à l'Union suisse des fédérations syndicales ont dépensé, en 1914, 273,048 fr. de plus et, en 1915, 154,902 fr. de plus qu'au cours de l'année 1913. Il ne faut pas oublier que parmi les chiffres de l'année 1913 environ 55,000 fr. payés pour secours de voyage sont compris dans le montant total, tandis qu'en 1914 ils n'ont payé qu'à peu

près la moitié de cette somme et, en 1915, seulement environ 3000 fr. aux membres voyageant des fédérations. Ne sont pas compris dans ces chiffres tous les suppléments de secours accordés par les sections en outre des secours versés par les caisses fédératives. En outre, une partie des syndicats a été obligé de réduire le montant des secours ensuite de la diminution des recettes.

La guerre a donc occasionné aux fédérations syndicales suisses, jusqu'à la fin de l'année 1915, une dépense supplémentaire constatée de 427,950 francs pour les membres chômeurs et nécessiteux

9

## Requête de l'Union suisse des fédérations syndicales au Conseil fédéral suisse concernant l'occupation des prisonniers de querre malades

### Au Conseil fédéral de la Confédération suisse

Monsieur le président de la Confédération, Messieurs les Conseillers fédéraux,

Dans l'intérêt de la classe ouvrière, nous nous voyons obligés de vous faire remarquer des faits qu'il faut réprimer dès leur début, s'ils ne doivent pas dégénérer en malheurs irréparables pour d'innombrables salariés de notre pays qui mènent

une rude lutte pour l'existence.

Par votre offre humanitaire, il a pu être conclu entre les Etats une entente, grâce à laquelle une cure en Suisse a été rendue possible à des milliers de prisonniers de guerre français et allemands qui sont venus se guérir et se fortifier dans notre pays. La population suisse tout entière voit dans ce secours physique que nous accordons aux soldats affaiblis ou menacés dans leur santé un acte tout naturel d'humanité que notre pays neutre exerce vis-à-vis des Etats belligérants.

Des 8500 prisonniers de guerre malades qui nous sont parvenus jusqu'ici environ 220 ont été placés à Davos-Place et Davos-Village. Ces gens semblent déjà être partiellement « guéris ». Comment, s'il en était autrement, pourraient-ils être occupés à un travail productif? Car, d'après des rapports authentiques, les deux médecins suisses, le lieutenant-colonel Dr Nienhans et le capitaine D<sup>r</sup> L. Spengler, exhortent un grand nombre de convalescents à accepter du travail. La Société allemande de secours et le consulat allemand de Davos font aussi valoir leur influence dans cette direction, surtout quand il s'agit du placement. Les commerçants de Davos, qui se recrutent en grande partie de l'Allemagne, aident de tout leur pouvoir ces efforts.

Jusqu'à cette heure, on a pu faire les consta-

tations suivantes:

1° Les travaux dans les jardins des établissements sanitaires, des pensions et des personnes privées sont presque tous exécutés par des prisonniers de guerre.

2º Quelques-uns d'entre eux reçoivent des «leçons» pour les travaux de cartonnage pour

l'apprentissage du métier de relieur.

3º D'autres travaillent comme « passe-temps » chez des patrons menuisiers. Une partie est occupée à la construction d'une serre pour un établissement sanitaire.

4º D'autres encore sont employés comme

commissionnaires.

5° On demande de l'ouvrage aux patrons peintres et serruriers pour les prisonniers de guerre.

Dans toutes ces occupations, il s'agit principalement de travaux de manœuvres. Les travaux de jardinage, par exemple, sont rétribués à raison

de 20 à 25 centimes par heure.

Il faut opposer à ces faits que justement à Davos, comme d'ailleurs dans de nombreuses localités de la Suisse, la situation économique des ouvriers donne lieu à des craintes très sérieuses. Déjà, aujourd'hui, beaucoup de professionnels sont obligés, à Davos, ensuite du renchérissement constant de la vie, de s'engager pour un salaire minime comme manœuvres. On craint parmi la classe ouvrière de Davos que l'entrée des prisonniers de guerre sur le marché du travail, cette nouvelle sorte d'avilissement des salaires, n'amène une véritable catastrophe. Le bruit court déjà que dernièrement 40 prisonniers de guerre ont été transportés à Zurich parce qu'ils refusaient de travailler comme manœuvres.

Mais ce n'est pas seulement à Davos, dans d'autres localités aussi la concurrence du travail productif des prisonniers de guerre commence à se faire remarquer. A Weesen comme à Davos, un certain nombre s'occupe de travaux de jardinage rétribués à fr. 1.50 par jour. A Beckenried, deux autres travaillent, l'un comme tourneur à la fabrique d'éternit. A Brunnen, sur les rives du lac des Quatre-Cantons, on dit que des prisonniers de guerre sont occupés dans une sablière pour un salaire quotidien de 2 francs.

Pour ce qui concerne les prisonniers de guerre de nationalité française, on raconte que parmi eux un désir d'activité se fait aussi remarquer et qu'un grand nombre déclarent qu'ils saissiraient n'importe quelle occasion de s'occuper.

Il est certain que ce zèle de travail est fort

louable.

Il peut même, en certaines circonstances, devenir un moyen efficace de guérison. C'est un remède pour les malades de corps aussi bien que pour ceux qui souffrent psychologiquement ou dont les nerfs ont besoin de souplesse. Si nous